

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS72

présenté par

M. Travert, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 30

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« en vigueur à la date de publication de »,

les mots :

« antérieures à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

clarification rédactionnelle.